

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE

Séance du 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze
 et le seize décembre deux mille quinze
 à 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PECOUT Philippe, Maire.

Étaient Présents :

M. PECOUT, M. PRIVAT, Mme LAVIOS, M. ANDRE, M. FAURE, M. BORDARY, Mme MUL, M. GIACHETTO, Mme HAMELIN, M. REBOUL, Mme SERVE, M VERDIER, Mme BORRELLY, Mme SOLER, M LYS, Mme PETIOT, Mme MEUNIER, M. CAZORLA, M. POIRIER, Mme IGHIR, M LAFFONT, M HALLIEZ, Madame JOUVENT .

Procurations :

Monsieur PRAT donne procuration à Monsieur PECOUT,
 Madame DUPLESSIS-KERGOMARD donne procuration à Madame SOLER (**jusqu'à 18h25**),
 Madame BENEZECH donne procuration à Madame LAVIOS (**jusqu'à 18h25**),
 Monsieur LICINI donne procuration à Monsieur BORDARY,
 Monsieur PASQUALE donne procuration à Monsieur VERDIER,
 Madame DURAND donne procuration à Monsieur PRIVAT.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LYS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Dénomination de voie Rue René BELMAS

DENOMINATION DE VOIE DU LOTISSEMENT PRIVÉ
« LES GRENACHES BLANCS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant d'utilité publique de dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toutes fins utiles,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 14 décembre 2015,

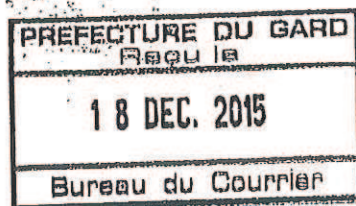
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De nommer la voie privée du lotissement « Les Grenaches Blancs », située lieu-dit « Pousse-Martine » de la manière suivante : Rue René BELMAS

Laudun-L'Ardoise, le 16 décembre 2015

Le Maire,
Philippe PECOUT



Délibération transmise.....
En Préfecture.....
Affichée le